

POLICE GÉNÉRALE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du Cantal

Registre

[Handwritten signature]

N°

[Handwritten number]

SIGNALEMENT.

Le Sieur Lapouzade
jeune
natif de St Paul des Landes
demeurant à *[Handwritten address]*
allant à *[Handwritten destination]*
âgé de *[Handwritten age]* ans, taille d'un mètre
[Handwritten height] centimètres

cheveux

front

sourcils

yeux

nez

bouche

barbe

menton

visage

teint

SIGNES PARTICULIERS :

PIÈCES DÉPOSÉES.

FAIT à

, le *[Handwritten date]* 187*[Handwritten year]*.

Signature des Témoins

Signature du Porteur :

[Handwritten signature]

Monsieur



Le Maire de la ville d'Aurillac
certifie qu'il est à sa connaissance personnel
que rien ne s'oppose à la délivrance
d'un passeport à M^{rs} Lapoujade Jean
Victor originaire de St Saul des Landes
y demeurant, pour Albadrie (Syroque) où
il va exercer son industrie de charronnage.

Aurillac ce 5 février 1867

Le Maire empêché

A. Restagnay

Age de 22 ans
taille de 1 m 70
cheveux châtain
front ordinaire
sourcils châtain
yeux châtain
nez fort
bouche moyenne
barbe (laine)
menton rond
visage ovale
teint clair.
Signes particuliers nésant



500 9
Département de l'Aveyron

1867
Département de l'Aveyron